

Repris de : <http://www.servicededition.com/fr/langue/chroniques/italique.html>

L'italique

L'italique est une forme de soulignement, de mise en relief, qui entre en concurrence avec d'autres procédés, dont les principaux sont le trait souligné, le gras et les guillemets. Légèrement incliné à droite, il s'oppose au romain (caractère habituel) mais non au gras; parallèlement, le gras romain contraste avec le gras italique (**gras, gras**).

Il importe de bien doser l'utilisation que l'on en fait : à vouloir trop souligner on risque de produire l'effet contraire et de ne plus rien souligner du tout. En plus des séquences sur lesquelles on veut attirer l'attention (ces cas sont à évaluer par l'auteur), il existe un certain nombre de situations bien précises où il faut ou ne faut pas avoir recours à l'italique. Passons-les en revue.

En italique

- Les **titres d'ouvrages**. Qu'il s'agisse de titres de livres, de revues, de journaux, de films, de pièces de théâtre, d'œuvres d'art, musicales. Rappelons-nous que tous les éléments qui font partie intégrante du titre sont en italique (articles, points d'interrogation ou d'exclamation, etc. : *Aimez-vous Brahms* ?). Il importe de déterminer, ouvrages de référence à l'appui, si l'article en fait partie ou non (comparez *Le malade imaginaire* de Molière et les *Fables* de La Fontaine).
- Les **locutions** en langues étrangères, principalement d'origine latine. Elles sont en nombre relativement restreint et bien connues : *ad hoc, ibidem*. Remarquons que certaines d'entre elles (*a priori* par exemple) peuvent être considérées ou bien comme étrangères ou bien comme intégrées au français (à priori s'écrit alors en romain, prend l'accent grave et éventuellement une marque de pluriel).
- Les **emprunts récents** aux langues contemporaines, que leur emploi soit répandu ou non : *perestroïka, one man show, best-seller, dolce vita*. L'on pourra toujours tenir pour acquis que les expressions ou mots les plus courants sont maintenant intégrés au français et les utiliser en romain.
- Les **notes de musique** : un *do* dièse.
- Les **lettres d'ordre** : *a*); *b*); *c*) (mais non la parenthèse fermante).
- Les **indications au lecteur**. On veut marquer le passage à la métalangue par un changement de caractères (*Voir page 125*). Même le texte d'une préface, d'un avis au lecteur en entier peut entrer dans cette catégorie.
- Les **exemples** d'un dictionnaire ou d'une grammaire, voire d'un texte courant (encore une fois il s'agit d'un passage à la métalangue, c'est-à-dire à un autre plan du langage).
- Les **titres de lois**. L'usage hésite; nous recommandons quant à nous de les mettre en italique (*Loi sur l'assurance médicaments, Charte de la langue française, Charte des droits et libertés de la personne*).
- Les **devises** et, selon certains ouvrages de références, les **proverbes** et les **maximes** (la devise du Québec est : *Je me souviens* alors que celle du Canada est : *A mari usque ad mare*).

En romain

- Les **marques de commerce** : un Bacardi, un Coca-Cola.

- Les différentes **réalisations techniques ou culturelles** : Canadarm, Candu, ainsi que les manifestations culturelles, artistiques, scientifiques, sociales : Festival des films du monde, Accord sur le libre-échange nord-américain.
- Dans l'ensemble, les **dénominations propres**, qu'elles soient d'origine française (l'Association pour les droits des lesbiennes) ou étrangère (l'American Association of Teachers of French, Tom Browne, Internet).
- Les **raisons sociales**, françaises ou étrangères (Air Canada, Colgate Palmolive).
- Les **lettres** dans des expressions (mettre les points sur les i, l'amour avec un grand A) mais non les lettres de référence (commencer à la lettre g).
- Les **formations récentes** si elles sont françaises : sida, éditique, infographie.

Cas particuliers

Les **expressions** ou mots pris dans un sens particulier sont plutôt mis entre guillemets (les « réfugiés » de la crise du verglas).

Par souci d'esthétique (pour un meilleur enchaînement, pour éviter que des caractères ne se touchent), il vaut mieux composer en italique les parenthèses lorsque l'ensemble du contenu de celles-ci est en italique ainsi que les signes de ponctuation basse qui suivent des caractères qui le sont déjà.

Dans le cas où l'on devrait utiliser de l'italique pour une expression qui est déjà dans une séquence en italique, l'on appliquera le principe de l'alternance, donc un retour au romain (sauf pour les notes de musique dans les titres d'œuvres : le *Concerto en si bémol* de Mozart). Dans un chapeau d'article qui est en italique, un titre d'œuvre, par exemple, sera mis en romain.

Si l'on ne peut compter sur de véritables caractères italiques, par exemple avec une machine à écrire de type conventionnel, l'on soulignera d'un trait simple mais continu les séquences concernées. De la même façon, l'on demande l'italique dans une révision de textes ou une correction d'épreuves en les soulignant.

Pour une présentation synoptique et même un point de vue quelque peu différent, n'hésitez pas à consulter *Le Ramat de la typographie* (éd. de 2005, pp. 113-122) ainsi que le *Multidictionnaire de la langue française* de Marie-Éva de Villers (au mot *italique*, 3^e éd., pp. 814-815).

En terminant, notons que, à côté du groupe nom pluriel + adjectif, par exemple *caractères italiques*, l'expression *en italique* (tout comme *en romain*) s'écrit au singulier. Bons italiques !